



INTERPELLATION URGENTE

Auteur Le Centre, par Eric Lattion et Anthony Lamon
Objet Hausse des coûts des matériaux et prolongation des délais de livraison
Date 09/05/2022
Numéro 2022.05.136

Actualité de l'événement

Les prix de nombreux matériaux de construction connaissent actuellement une hausse extraordinaire. Les délais de commande se rallongent et certains secteurs font face à des pénuries.

Imprévisibilité

La hausse des prix a pour principale cause la guerre Ukraine et les sanctions à l'encontre de la Russie, ce qui est exceptionnel et imprévisible.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le secteur de la construction en Valais est fortement impacté par ces hausses de prix. Il n'est plus possible d'appliquer les procédures habituelles de facturation basées sur les indices et l'Etat du Valais doit informer rapidement les entreprises de la procédure applicable pour ses projets de construction.

Le secteur de la construction traverse actuellement une situation exceptionnelle en raison du conflit en Ukraine et des sanctions à l'encontre de la Russie. Il en résulte une hausse importante des prix de certains matériaux et un rallongement conséquent des délais de livraison, voire des pénuries. Les entreprises de construction actuellement mandatées par l'Etat du Valais dans le cadre de ses projets sont nombreuses à s'inquiéter de cette hausse de prix et de leur impossibilité éventuelle à pouvoir respecter le planning des travaux.

Conclusion

Par cette interpellation, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que les entreprises peuvent demander une prolongation des délais convenus et, si oui, sous quelles conditions ?
- Quelle procédure est applicable pour la prise en compte de la hausse des prix lors de l'établissement des factures ?
- Quelles sont les incidences de cette situation exceptionnelle sur les projets de construction cantonaux en cours?